



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Bourse esprit d'entreprendre

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL

Absent : 1

Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D3 - Bourse Esprit d'EntreprendreRapporteur : Madame la Maire

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville, des outils, tel que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ont été créés pour traiter le problème de la vacance en cœur de ville et permettre la remise sur le marché de logements.

Le phénomène de la vacance concerne également les locaux commerciaux.

L'étude économique de Cibles et Stratégies, menée en 2016-2017, faisait ressortir les problématiques suivantes :

- vacance importante des locaux professionnels ;
- difficultés des porteurs de projet à trouver des locaux adaptés à des prix raisonnables et en bon état ;
- progression de la fermeture des magasins en centre-ville ou centre-bourg ;
- augmentation des commerces à reprendre (vieillessement des gérants) ;
- une offre en déclin qui n'incite pas le consommateur à se déplacer en centre-ville ou centre-bourg.

Afin de redynamiser le centre-ville commercial, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a donc créé un dispositif financier, la Bourse Esprit d'Entreprendre, ayant pour objectif de faciliter la création/reprise d'activités en cœur de ville.

Depuis la mise en place de la Bourse Esprit d'Entreprendre, la Ville a accompagné 36 créations ou reprises d'activité et permis de sortir 16 locaux de la vacance.

Le taux de vacance sur le linéaire commercial protégé est ainsi passé de 34 à 18 %.

Au vu de son succès, ce dispositif doit être maintenu mais il apparaît nécessaire de faire évoluer le règlement d'attribution de la Bourse afin de :

- préciser que le périmètre d'intervention de la Bourse correspond au linéaire commercial protégé ;
- clarifier les activités susceptibles d'être soutenues dans le cadre du dispositif ;
- modifier les règles de remboursement de l'aide.

Il est en outre nécessaire d'adopter un modèle de convention d'attribution de l'aide à passer entre la Ville et les bénéficiaires du dispositif.

Les dispositions financières restent inchangées ainsi que le processus d'accompagnement des porteurs de projet et celui de l'attribution.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe qui réorganise les compétences des collectivités territoriales et de leurs établissements en matière économique,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté portant sur la détermination de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « politique locale du commerce » adoptée lors de la séance du 10 décembre 2018,

Vu la question écrite au Sénat n°03725 publiée au JO Sénat du 15/03/2018 – page 1144,

Vu la réponse du Ministère de l'Intérieur publiée dans le JO Sénat du 31/05/2018 – page 2702

Vu la délibération de la Ville de Saint-Jean-d'Angély portant sur le vote du budget 2019, adoptée lors de la séance du 28 mars 2019, et de la décision modificative du 4 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le maintien du dispositif « Bourse Esprit d'Entreprendre » ;
- d'approuver le règlement et la convention d'attribution annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la Bourse Esprit d'Entreprendre.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.